

## Professeur de Formation Musicale à 10 H

### Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE MEYLAN 4, avenue du vercors 38240Meylan
Grade :	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
Référence :	O038210300251717
Date de dépôt de l'offre :	16/03/2021
Type d'emploi :	Emploi permanent - vacance d'emploi
Ouvert aux contractuels	Oui (Art. 3-3 disposition 4 loi 84-53)
Temps de travail :	Non Complet
Durée :	10h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/09/2021
Date limite de candidature :	16/04/2021
Service d'affectation :	Enseignements artistiques

### Lieu de travail :

Lieu de travail :	4, avenue du vercors 38240 Meylan
-------------------	--------------------------------------

### Détails de l'offre

Grade(s) :	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
Famille de métier :	Culture > Enseignement artistique
Métier(s) :	Enseignant ou enseignante artistique

#### Descriptif de l'emploi :

Professeur de Formation Musicale Cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique - catégorie B - Poste à pourvoir au 1er septembre 2021 Temps non-complet : 10h hebdomadaires Au sein du Département Proximité Attractivité de la ville de Meylan, dans le service Enseignements artistiques et sous l'autorité du Directeur du Conservatoire à Rayonnement Communal, vous serez en charge de l'enseignement de la Formation Musicale au conservatoire. Descriptif de l'emploi : Le Conservatoire à Rayonnement Communal de la Ville de Meylan comporte une équipe pédagogique de 28 enseignants artistiques diplômés, de catégorie B. Leur mission principale est tournée vers l'enseignement artistique spécialisé : apprentissage d'un instrument de musique, formation musicale et culture, pratique collective sont les 3 piliers du conservatoire. De nombreux projets pédagogiques et artistiques

nourrissent les études des élèves, mais aussi la vie musicale meylanaise. Le CRC compte environ 500 élèves, la plupart enfants et adolescents, mais accueille également des adultes amateurs. De nombreux ateliers dans différentes disciplines et esthétiques sont proposés aux usagers (classique, musiques actuelles et jazz, musique ancienne), ainsi que des pratiques collectives fédératrices (orchestres à cordes, orchestres à vents, orchestre symphonique, ensembles de musique ancienne, jazz band, chœur d'adultes, chœur d'enfants et d'adolescents...).

**Profil demandé :**

Profil et qualités requises

- Etre titulaire du DE de Formation Musicale
- Justifier d'une bonne pratique musicale, d'une ouverture sur différentes esthétiques, différentes cultures
- Justifier d'une bonne expérience de l'enseignement
- Etre innovant, dynamique !
- Aimer gérer des groupes d'enfants, d'adolescents : savoir fédérer le collectif mais également prendre en compte les individualités
- Savoir s'adapter et adapter sa pédagogie au public

**Mission :**

Missions :

- Enseigner la Formation Musicale sur l'ensemble des cycles, en synergie avec les autres enseignants du département
- Inscrire les actions dans le projet pédagogique du CRC
- Organiser le suivi des élèves en collaboration avec l'équipe pédagogique
- Participer à la vie du CRC dans toutes ses dimensions : projets, auditions, concerts, examens...
- Participer à la réflexion pédagogique de l'établissement, aux différentes réunions de département
- Faire preuve d'ouverture, d'innovation pédagogique, notamment sur la question des parcours proposés aux adolescents
- Quand cela est possible, inscrire les actions dans le réseau des Etablissements d'Enseignement Artistique de l'agglomération, et plus particulièrement dans le réseau du bassin de vie meylanais

**Contact et informations complémentaires :**

Rémunération statutaire, 13<sup>ème</sup> mois, régime indemnitaire, chèques vacances, aide aux repas, participation à la mutuelle et/ou prévoyance labellisée, participation abonnement transports en commun. Casier judiciaire vierge exigé.

**Téléphone collectivité :**

04 76 41 59 00

**Adresse e-mail :**

recrutementrh@meylan.fr

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.